SDIS 42 LOIRE
EN RHÔNE-ALPES
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
FORMATION
S.D.I.S. 42

- FOS FDF -

GOC et rôle du CDA FDF 2

SOMMAIRE

- **Les principes du commandement opérationnel (rappels)**

- **Le cadre d'ordre du chef d'agrès (rappels)**

- **Rôle du chef d'agrès en situation opérationnelle**

-

RAPPELS : les principes du commandement opérationnel

Les fonctions opérationnelles hiérarchiques et l'organisation qui en découle :

Lorsque les moyens engagés représentent	Le COS est un	Les chefs de secteurs sont des	Les éventuels chefs de sous-secteurs sont des
Plus d'1 colonne avec PC de site	**Chef de site GOC 5**	**Chefs de colonne**	**Chefs de groupe**
2 à 4 groupes avec PC de colonne	**Chef de colonne GOC 4**	**Chefs de groupes**	**Chefs d'agrès**
2 à 4 agrès	**Chef de groupe GOC 3**	**Chef d'agrès**	
1 agrès	Chef d'agrès GOC 2		

RAPPELS : les principes du commandement opérationnel

Objet du commandement en opération (source ENSOSP) :

Commander est avant tout un acte de communication, de relations humaines où la coopération de chacun doit être recherchée.

Il s'agit de responsabiliser les subordonnés, afin qu'ils adhèrent à vos choix, de rendre compte à votre supérieur de manière à ce qu'il comprenne vos options.

Enfin la confiance n'excluant pas le contrôle, vous devez vérifier les actions exécutées et l'adéquation des moyens mis à votre disposition pour réussir votre mission.

Les principes fondamentaux

- En intervention l'urgence de la situation impose au chef des contraintes énormes : prise de décisions rapide sans en connaître toutes les mesures, pressions extérieures… :

Tout chef ne peut commander aisément à plus de 4 subordonnés directs.

- Et en conséquence :

Un chef ne doit donner des ordres qu'à ses subordonnés directs.

- La confiance n'excluant pas le contrôle :

Le chef doit contrôler la bonne exécution des missions données.

Les principes fondamentaux

- Tout chef dépend toujours d'un échelon supérieur (chef de groupe, CODIS, autorité de tutelle) :

➔ **Un chef doit toujours rendre compte de ses actions.**

➔ **Un chef doit toujours assumer la responsabilité des actions commandées.**

Expression des ordres

La gestion d'une opération de secours engendre pour le chef stress et contraintes.

En effet ce dernier est confronté à une situation en constante évolution. Il se doit alors d'intégrer rapidement l'ensemble des données et de répondre efficacement aux problématiques posées.

Pour cela, en toutes circonstances, il doit rester calme, et mesuré dans ses choix.

Les ordres doivent être exprimés de manière claire et précise.

Un ordre désigne un chef, une mission, des moyens.

On utilise le présent de l'indicatif. On s'adresse nominalement au agents.

Ils doivent être conformes aux GNR en vigueur afin de partager le même langage avec les équipiers.

Le chef doit s'assurer de la complète compréhension des ordres donnés.

On ne commande qu'une action à la fois.

Le cadre d'ordre

- L'ordre préparatoire
- L'ordre de mouvement
- Les réactions immédiates
- La reconnaissance initiale
  - Renseignements de la Méthode de Raisonnement Tactique
- L'ordre initial (SMES)
- Le compte rendu

L'Ordre Préparatoire

P ersonnels grades noms

A rmement véhicules, répartition du personnel, matériels

T enue vérification des tenues

R adio vérification nombre et états des radios

A limentation autonomie du groupe pendant 24h

C ommandement fonction dans le groupe

D éroulement nature de la mission, phases éventuelles, durée prévisible

R endez-vous heure et lieu du RDV du groupe pour constitution et départ

L’Ordre de Mouvement

D irection direction générale du mouvement

P oint à atteindre point où doit se rendre le détachement

I tinéraire détail du parcours à suivre

F formation organisation de groupe pour le transit, consigne de sécurité

Les Réactions Immédiates

A votre arrivée sur les lieux, vous devez prendre des mesures conservatoires concernant :

- **Les P ersonnes**
- **Les B iens**
- **L' E nvironnement**

Les Réactions Immédiates

- **Passer son arrivée sur les lieux**
- **Prendre le commandement**
- **Sauvetages et mise en sécurité**
- **Vérification de la mise en sécurité de la ZI (fluide …)**
- **Reconnaissances**

NB : cet ordre peut être modifié selon la situation.

La reconnaissance initiale

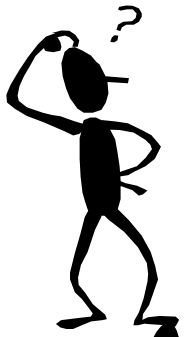

Z.I.
Où? Par Où ?

SIN
Contre Quoi?

MOY
Avec quoi ?

I.M.
Quoi? Comment ?

L ’Ordre Initial

S Situation

M MISSION

E Exécution

S SECURITE

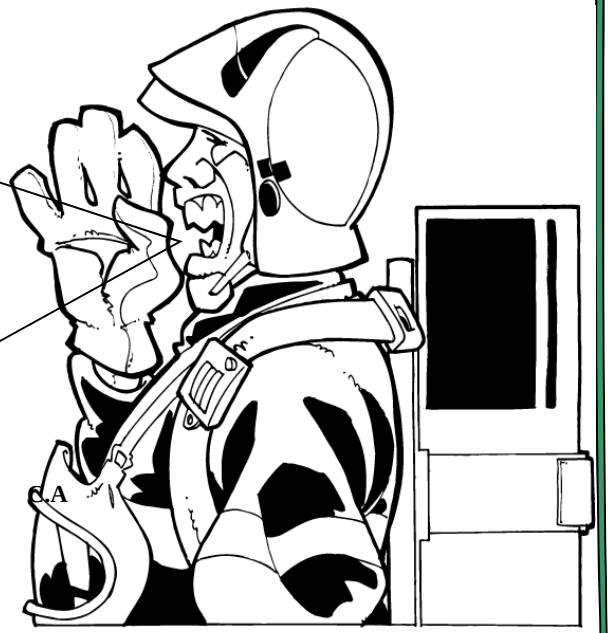

Situation (SMES)

Où ? par où ? quoi ? :

sont les questions à se

poser pour définir la ZI,

situer le sinistre et

les accès .

Exemple

Situation : nous sommes confronté à un feu de broussaille en pente ascendante avec un fort risque de propagation au bois attenants

Mission (SMES)

Exprimer aux équipiers l'effet majeur que le groupe doit rechercher sous la forme : « Nous devons .... ».

Préciser comment vous voulez obtenir l'effet recherché sous la forme : « Pour cela , je veux …….. »

Exemple:

Missions : <u>Nous devons</u> empêcher la propagation sur le flanc droit du feu, pour cela je veux attaque de flanc

Exécution (SMES)

IL FAUT EXPRIMER:

- Ce que je veux
- A quel endroit
- Par où
- Un ordre

Exécution (SMES)

répartir les tâches entre vos équipiers

Exemple :

Exécution : Pour l'établissement d'une lance 500, débit 250l/min au moyen du dévidoir auxiliaire de 45, en reconnaissance !

Sécurité (SMES)

- Mesures de sécurité particulière
- <u>Consignes spécifiques</u>

Exemple :
Sécurité : Conducteur tu penses à caler ton véhicule prêt au départ, tu surveilles également l'évolution du feu.
Binômes : attention le terrain est accidenté, vent violent, attention aux saute de feu.

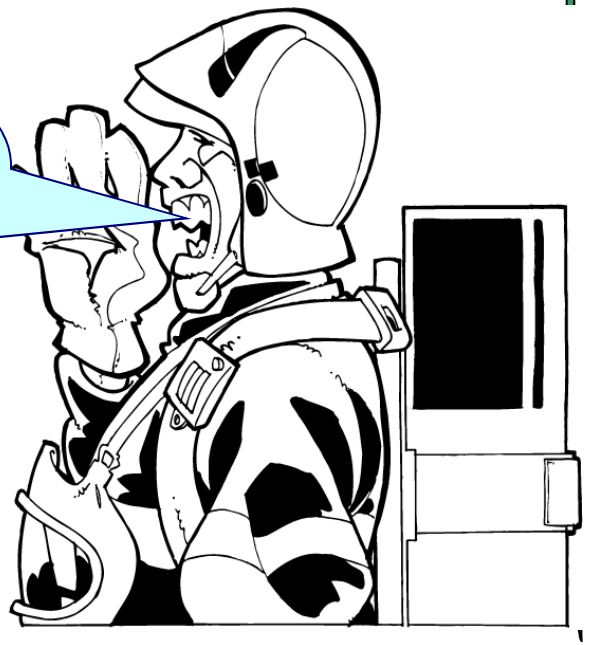

Les compte-rendu

Après chaque mission effectuée, il faut rendre compte :

soit au COS des actions menées et de leur résultats,

soit au CODIS, si vous êtes le COS, grâce au message de compte rendu.

Rôle du chef d'agrès en situation opérationnelle

Deux situations se présentent pour un CDA soit il est engagé seul ou en renfort sur une intervention, soit il est intégré avec son agrès dans un groupe constitué.

AVANT LE DEPART EN INTERVENTION :

Le chef d'agrès est garant du potentiel opérationnel de son véhicule. Il doit s'assurer de son armement et de son bon fonctionnement.

Il se renseigne avant de quitter le cis sur les différentes informations données pour l'intervention : ticket d'alerte, parcellaire…

PENDANT LE TRAJET :

Effectuer une veille radio

Il contrôle l'itinéraire : passage de pont, hauteur limitée etc…

Veiller à l'utilisation du deux-tons et des gyrophares.

Effectuer une première analyse de la zone d'intervention par l'intermédiaire des parcellaires.

Désigner le rôle du binômes et donner les consignes nécessaires à l'ensemble de l'équipage.

Responsabilité du Chef d ’Agrès

Le chef d’agrès est responsable de la bonne marche de la mission qui lui a été confiée.

Il a donc le devoir de guider le conducteur, de le renseigner, de l’inciter a modérer l’allure en présence d’un obstacle, d’une difficulté, voir même de descendre pour le guider dans un passage difficile ou pour une manœuvre.

Mais en cas d ’accident de circulation, il ne partage pas la responsabilité qui incombe juridiquement au conducteur.

LES RESPONSABILITES EN CAS D'ACCIDENT

CONDUCTEUR	→	Responsabilité juridique
S.D.I.S	→	Dommages causés
CHEF D 'AGRES	→	**Responsable du matériel, du personnel, et de la mission**

Pendant l'opération en CCF isolé

Le CDA doit passer son arrivée sur les lieux par les statuts ou par défaut à la radio (bandes enregistrées).

Si un CDG est déjà engagé il prend contact avec ce dernier.

Il doit appliquer le MGO et notamment une reconnaissance (importance du sinistre, point d'attaque, accès, zone de repli, ressource en eau …)

Il prend le COS en attendant l'échelon supérieur si nécessaire.

Il prend les dispositions qui s'imposent en donnant des ordres clairs et précis (type de manœuvre, point d'attaque, point d'eau, etc..). Pour ce faire il doit connaître ces manœuvres.

Il rend compte rapidement de l'évolution de l'opération (surface en feu, secours suffisant, demande de renfort)

Il contrôle la bonne exécution des ordres donnés

Il fait conserver dans la tonne du CCF une réserve d'eau de sécurité d'environ 300 litres pour l'autoprotection.

Pendant l'opération en CCF isolé

POUR LA SECURITE AU FEU

En permanence, il veille à la tenue de protection de son personnel

Lors des franchissements, il fait descendre l'équipage et guide le conducteur (si le chef d'agrès n'est pas COD 2, son conducteur est le plus à même de prendre les décisions quant aux capacités de franchissement du véhicule).

Il doit garder en permanence un contact visuel ou radio avec son équipage

Ne jamais oublier qu'en absence d'un supérieur hiérarchique, le chef d'agrès est le premier Commandant des Opérations de Secours et le seul responsable de l'intervention.

Pendant l'opération en CCF isolé

AVANT DE QUITTER LES LIEUX :

Le CDA vérifie par une dernière reconnaissance la fin de la mission.

Vérifie l'intégrité de son agrès.

Rend compte du fait qu'il quitte les lieux de l'intervention et de l'état opérationnel de son agrès (disponible ou pas).

DE RETOUR AUX CIS :

Vérifie le réarmement de son agrès.

Organise un débriefing avec son équipage si nécessaire

Rédige son CRSS.

Pendant l'opération en GIFF

Le GIFF est constitué au CIS :

Le CDA se met sous les ordres du chef de groupe

Le GIFF est constitué au Point de Première Destination *:*

Le CDA doit emmener son engin sur l'adresse indiqué pour le PPD (un CIS le plus souvent).

Arrivé au PPD, le GIFF est constitué et le CDA passe sous les ordres d'un CDG. Ce dernier attribue un canal tactique au GIFF.

Ensuite le groupe constitué se rend sur les lieux de l'intervention.

Durant l'opération le CDA applique les ordres du CDG et veille à la sécurité de son équipage.

Il rend compte de toutes difficultés et/ou évolutions du sinistre au CDG

Pendant l'opération en GIFF

AVANT LE DEPART DU LIEU D'INTERVENTION

Les chefs d'agrès prennent les dispositions de départ pour chacun de leur élément (inventaire du matériel, plein de la tonne, etc.)

Ils rendent compte au CDG de toute anomalie ou incident (perte de matériel, problème mécanique, blessure du personnel, etc.)

Ils ne quittent les lieux de l'intervention que sur ordre du CDG.

fin